

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Auguste Oyon, 28 novembre 1864](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Auguste Oyon, 28 novembre 1864

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

**Voir la transcription de cet item**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 5 p. (316r, 317r, 318v, 319r, 320r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Oyon, 28 novembre 1864, Équipe du projet FamiliLettres (FamiliStère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43175>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliStère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 novembre 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oyon, Auguste \(1811-1884\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

## Description

RésuméAuguste Oyon est entré en contact avec Jean-Baptiste André Godin grâce à l'offre d'emploi qu'il a publiée dans *Le Journal de l'Aisne*. Sur le Familistère et le projet de publication d'Oyon sur le sujet.

SupportUn passage du texte est repéré par un trait au crayon bleu dans la marge du folio 318v ; un passage du texte est souligné au crayon rouge sur le folio 319r.

## Mots-clés

[Architecture](#), [Familistère](#), [Habitations](#), [Périodiques](#), [Propagande](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Personnes citées[Souplet, Calixte \(1810-1867\)](#)

Œuvres citées[Le Journal de l'Aisne, Laon, 1808-1927](#).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 06/12/2023

---

Paris le 28 juil 1846

Monsieur P. Lyon

Monsieur

de mon insertion dans le journal le Sain  
 n'ayant pas son but. (celui de faire venir plus  
 de nos familles laborieuses dont j'ai besoin pour  
 toute sorte de motifs). Elle me vaut au moins  
 une ou deux lettres cratonnées et bien agréables  
 telle de votre lettre si sympathique à l'égard de  
 familiarité. Le premier Monsieur sous adref  
 au la sentiment de l'ordre qu'il m'a permis, ou  
 au moins le premier, sous l'indifférence sans  
 ces sciences, que les meilleurs esprits approuvent  
 dans leurs jugements, sous l'empire de ces liens de  
 l'habitude qui nous attachent à indissolublement au  
 passé: non seulement à ce qui a de bon mais  
 même à des causes de pauvreté de misère et de  
 douleur.

Vous savez bien haut les faibles résultats que j'ai  
 obtenus; ils sont pas à mes yeux l'important que  
 vous leur assignez. Ils sont si loin en eux de s'être  
 égarés je n'en attends. mais il serait survenu  
 pour le progrès des questions qui intéressent  
 le sort des classes souvers au travail, questions  
 qui bientôt seyant à l'ordre du jour, il serait  
 toujours égaré que ces questions fussent abordées  
 avec plus d'intérêt au de mes et de nos prisonniers que  
 d'aujourd'hui appartenant, par tous les hommes qui  
 songent à supprimer les problèmes qui agitent les  
 logement, éducation, institutions de prévoyance etc.

mais il n'est pas sans une qui s'élève  
 au-delà des autres, craignant de se voir de  
 l'autre côté, leur présomption se bornant à  
 chercher dans ce qui s'est fait les indications pour  
 ce qui est à faire ils cherchent ainsi le problème  
 à résoudre, et la solution subséquente, de lors est  
 moins l'étude d'une architecture nouvelle, pour  
 le logement des masses, que la simple, que  
 la modification du système de logement existant,  
 faire fonctionner les commissions des logements  
 insalubres, au lieu de faire des villes d'élites  
 soit-elles qui les entraînent.

mais l'œuvre à terminer, avec insouciance  
 de logement des masses et de la pauvreté, par  
 une architecture certaine, représente assurément  
 l'œuvre à faire, non pour le bien public sous le  
 regard d'un état, mais pour rendre accessibles, je m'explique  
 mieux que l'indication précédente soit le partage de  
 l'œuvre à faire, à rendre accessible, que son bien  
 particulier est solidaire du bien des autres,  
 c'est-à-dire que tous sont liés et rendent  
 absolu toutes les questions d'association de biens  
 et d'obligation, dans le rendre obligatoire  
 qu'on se doit à chaque jour d'accomplir sans retard  
 au travail et sans aucun délai ce qui peut servir.

Après la vue de l'architecture des passages, on  
 bien intentionnés, on demandant, si les biens de la  
 famille, si la liberté individuelle, ne sont pas atteints  
 et combien d'autres choses ne sont pas atteintes.  
 L'opinion suffit à peine pour répondre les questions  
 on voit tout perdre quand les questions de biens

dont usent en admettant les principes  
 au lieu des vices sans air et sans esprit; mais  
 on ne peut comprendre un passage à l'air  
 des soutiens de leur jeunesse et de leurs enfants  
 à la campagne. on ne peut vaincre un  
 trop grand développement de la sociabilité de  
 la classe souterraine comme si elle était indigne  
 quelle soit toujours brutale, impolie et insupportable.

J'ai tenu au plus grand silence de la presse  
 depuis cinq ans; je craignais l'effet de ces publications  
 avant que les faits acquis pussent leur répondre  
 victorieusement; aujourd'hui les dangers sont écartés et  
 à se dissiper, puisque des faits sont acquis; je serai  
 donc plus qu'un de motif pour vous parler au silence  
 comme je l'ai fait au sujet pris de M. de Duplet.

Je ne dois pourtant pas vous enlever ou voir la critique  
 d'un polémique à laquelle je me dois par occasion  
 mon temps, qui par occasion retrait dans les pages  
 est assez pour moi de suivre la méthode qui s'est  
 un an sur le terrain judiciaire à me voir  
 les embarras.

en vous assistant de parler et d'écrire sur ce  
 sous l'effet de l'ambition je vous prie seulement  
 d'être tout entraîné de ce plan qui pourrait  
 trop vivement isoler, il faut que personne n'ignore  
 la dispute en y venant à l'issue que chacun y  
 trouve plus qu'il ne s'attend y trouver cela est  
 je suis d'accord, comme me le dit nos jours  
 d'un autre côté, ami M. de Duplet, que l'on est  
 mainteant laissé en attendant la thèse.  
 Je crois à la pour servir des imitateurs.

par travail pour donner carrière aux études  
 que les prédications des masses subalternent,  
 et en laissant le public de ces questions qu'elles  
 feront leur affaire, mais est à moi que un  
 bien grand dessein de le bien faire; est parvenu  
 pour ce qui me concerne par moi-même par  
 quelques uns ont pu croire que j'en ferais une  
 question d'amour propre et que je ne voulais  
 éviter la publicité que pour la faire le  
 premier. ils se trompent, je place ailleurs  
 la responsabilité du succès, je n'ai écrit le  
 dit que parce que j'ai eu de l'honneur de mon  
 entreprise de le faire.

mais je me surprend à savoir bien long-  
 temps plus avant d'abandonner la question d'après  
 qui donne lieu à nos lettres, je me suis passé  
 à Paris que sous le prétexte de l'entre de l'assemblée  
est pas encore entièrement habitable à Paris elle  
entant beaucoup indispensables. je suis à  
 promis ne pas faire l'assurance dans un ouvrage  
 adu tout, sous prétexte même à ma promesse,  
 deux pourriez même me donner à ce sujet l'indication  
 des renseignements qui vous sont nécessaires  
 pour faire cette assurance et me dire si elle n'est  
 pas susceptible de certains avantages que les  
 compagnies accordent en raison de la sûreté  
 que les immeubles assurés présentent.

La détermination de l'un ou l'autre de ces rapports  
 dans des conditions susceptibles de constituer  
 tout en briques, murs de refend et divisions en  
 briques sous le toit et les genres carrés,

La lecture en passant, il n'y a donc  
 pas à vrai dire de sinistre grand possible,  
 que son pique a été la considération que  
 les premiers contiennent des reverses avec  
 qu'on s'en a tous les étages qui se sont  
 en corps de pompier habitant l'épave qu'on  
 cautions pompe et sur les lieux que la  
 population se sent assiduaire d'un sinistre  
 et son sera que mille part un assurance  
 ou de priant plus favorable pour les  
 J.

Surtout agréer Monsieur la cordialité  
 des sentiments avec lesquels je suis votre  
 bien dévoué

Godefr. J.